



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU JEUDI 5 JUIN 2014, A 19H30

PRESIDENCE	Mme Francine Defferrard, Présidente
CONSEIL GENERAL	42 Conseillers généraux sont présents
EXCUSES	MM. François Pythoud, Pierre-Emmanuel Esseiva, Matthias Sluga, Beat Scheuner, François Riedo, Claude Longchamp, Vital Studer Mmes Anna Sophia Delgado et Marie-Hélène Brouchoud (arriveront plus tard)
ABSENT	M. Nicolas Buntschu
CONSEIL COMMUNAL	7 Conseillers communaux sont présents
EXCUSES	M. Nicolas Bapst et Mme Caroline Dénervaud

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2014
2. Surélévation de l'extension de la Résidence Les Martinets
3. Réalisation d'une bande polyvalente et mise en zone 30 km/h de la route de Ste-Apolline
4. Modification du carrefour route des Préalpes - Allée du Château - route de l'Eglise
5. Comptes 2013
Rapports du Conseil communal, de la Commission financière et de l'organe de révision
Examen des comptes de fonctionnement et des investissements. Vote final
6. Rapport de gestion 2013
7. Postulat déposé par Mme Véronique Polito (PS) et M. Marc'Aurelio Andina (PS)
demandant de favoriser le logement d'utilité publique en tenant compte des aspects de durabilité écologique (Préavis du Bureau : Postulat recevable)
8. Elections à la présidence et à la vice-présidence
9. Divers

Mme Francine Defferrard, Présidente. Mmes et MM. les Conseillers généraux, chers collègues, Mme la Syndique, Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mme la représentante de la presse, Mmes et MM. les membres du public, chères Villaroises et chers Villarois, bonsoir !

J'ai le plaisir de vous accueillir et de vous souhaiter la bienvenue à notre séance de ce soir. Le moment est déjà venu de tenir la dernière séance avant la période de relâche estivale.

Je constate que la séance de ce soir a été convoquée par pli personnel du 21 mai 2014, soit dans le délai de principe de 15 jours et qu'elle a donc ainsi été régulièrement convoquée.

Vu le nombre de Conseillers généraux présents, j'observe que la majorité des membres sont présents. Je déclare donc que le quorum est atteint et que nous pouvons valablement siéger.

J'invite les scrutateurs à bien vouloir me communiquer le nombre de Conseillers généraux présents ce soir.

Mme Sabine de Raemy n'est pas là, à défaut elle sera remplacée son suppléant, M. François Grangier.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, je vous rappelle que les débats de ce soir sont enregistrés.

Se sont excusés pour ce soir, au niveau du Conseil général :

- M. François Pythoud, M. Pierre-Emmanuel Esseiva, M. Matthias Sluga, M. Beat Scheuner, M. François Riedo, M. Claude Longchamp, M. Vital Studer. Auront du retard Mmes Anna Sophia Delgado et Marie Hélène Brouchoud.

Au niveau du Conseil communal, se sont excusés :

- Mme Caroline Dénervaud et M. Nicolas Bapst.

Notre ordre du jour comporte 9 points. Avez-vous des remarques à formuler à son sujet ? Tel n'est pas le cas.

En ce début de séance j'ai quelques communications à vous faire :

Tout d'abord, le plan d'aménagement local est en cours de révision totale et est toujours à l'enquête publique. Il s'agit d'un acte très important dans le développement d'une collectivité publique. J'en veux pour preuve la forte influence aux deux séances de présentation qui se sont déroulées les 20 et 22 mai dernier, à la grande salle de Cormanon.

Comme vous le savez, « Au Bois d'mon Cœur » a été inauguré le 17 mai dernier. Il s'agit d'une réalisation intercommunale. La période estivale qui s'offre à nous est idéale pour sa découverte et je vous y incite. Tout au long de son parcours pédagogique, vous pourrez y découvrir d'étranges constructions en bois et en tôle.

Enfin, je rappelle que le Conseil communal souhaite constituer une nouvelle commission ad hoc VillarSympa. Les éventuels Conseillers généraux intéressés sont priés de s'adresser au secrétariat communal d'ici la mi-juin 2014.

Mme Sabine de Raemy, Conseillère générale rejoint la séance à 19h34.

Nous passons au point 1 de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2014

Mme Francine Defferrard, Présidente. Vous avez tous reçu le procès-verbal en question. Y a-t-il des remarques à son sujet ? M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. A la lecture du procès-verbal, le groupe PLR se pose la question de savoir où est le respect envers notre Conseil et indirectement envers la population villaroise lorsqu'il voit qu'un Conseiller communal est considéré comme absent lors de notre dernier conseil. Rappelons qu'absent veut dire qu'il n'a même pas daigné s'excuser auprès de Mme la Présidente. Nous savons que c'est déjà une habitude lors des commissions mais quand il s'agit du plénum, il y a de quoi se poser quelques questions.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Y a-t-il une autre intervention ? Tel n'est pas le cas. Nous allons passer au vote. Nous sommes ce soir 39 Conseillers généraux présents.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 20 mars 2014 sont priés de le manifester par main levée.

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2014 est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

M. François Eugster, Conseiller général rejoint la séance à 19h36.

Nous passons au point 2 de l'ordre du jour.

2. Message relatif à la surélévation de l'extension de la Résidence Les Martinets

Mme Francine Defferrard, Présidente. Je passe la parole à la Commission financière, M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. Dans sa séance du 20 mai 2014, la Commission financière a entendu les explications de Mme Annelise Meyer, M. Pierre-Emmanuel Carrel et Mme Catherine Duvoisin concernant ce projet.

La Commission financière émet un préavis favorable à cette demande de crédit complémentaire de Fr. 7'585'900.-- destinée à la surélévation de l'extension de la Résidence Les Martinets et également à l'autorisation de recourir à l'emprunt pour préfinancer cette dépense, tout est dans le « pré ».

La mise sur pied, en une fois, de l'intégralité du programme d'extension du home aurait sûrement permis une réduction du prix de cette construction et un gain de temps au niveau de la procédure, mais les représentants du Conseil communal ont laissé entendre que, vraisemblablement, aucune opposition ne viendrait retarder l'octroi du permis de construire et le bon déroulement des travaux. Probablement que nous aurons confirmation ce soir qu'aucune opposition n'a été déposée contre ce projet d'extension.

Compte tenu de la longue liste d'attente pour l'entrée au home, fréquenté essentiellement par les habitants de Villars-sur-Glâne, et étant donné l'attribution par la CODEMS de 15 lits supplémentaires pour notre home, la Commune se devait d'accepter cette subite proposition d'extension, sachant que le financement est assuré finalement par la CODEMS, bien entendu par le biais du pot commun alimenté, il ne faut pas l'oublier et assez massivement par notre Commune.

La Commission financière a pris note que, depuis l'élaboration du message, aussi bien la Direction de la santé publique que la CODEMS ont confirmé de façon définitive la

reconnaissance de ces lits supplémentaires, donnant ainsi droit de façon définitive à la prise en charge financière par le Canton et par la CODEMS.

Mme Francine Defferrard, Présidente. La parole est au Conseil communal, Mme Meyer.

Mme Annelise Meyer, Conseillère communale. Nous avons eu une séance préliminaire avec les voisins immédiats et il n'y a pas eu d'opposition à ce projet d'agrandissement. Aujourd'hui, nous avons reçu la confirmation de la CODEMS qu'elle allait financer tous les travaux d'agrandissement et de rénovation.

Mme Francine Defferrard, Présidente. La parole est au Conseil général, M. Marthaler.

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. Le Groupe socialiste a examiné avec attention le message du Conseil communal relatif à la surélévation de l'extension de la Résidence Les Martinets.

Le message présenté ce soir l'est seulement quelques mois après le message du 12 décembre 2013 relatif au crédit de construction d'environ de Fr. 10'000'000.--.

Une lecture attentive du message ainsi que les explications données par les représentants du Conseil communal à la Commission financière montrent que la proposition d'ajouter un étage à l'extension actuellement en construction est une excellente opportunité pour la commune et ses habitants, même si, comme le relève la Commission financière ce soir, une construction de l'intégralité du programme d'extension aurait à coup sûr permis une réduction du prix et un gain de temps au niveau de la procédure.

Nous ajoutons une quinzaine de lits à la structure dans notre commune dont profiteront en premier lieu les citoyens de Villars-sur-Glâne en liste d'attente. La CODEMS et le canton ont entre-temps reconnu ces lits supplémentaires.

En outre, cette extension permettra, une fois terminée, une rénovation de la partie ancienne sans que les résidents doivent être placés dans d'autres EMS du district. Ceci constitue un supplément de confort non négligeable pour nos concitoyens résidents des Martinets.

Et, heureusement, l'extension vient juste à temps pour qu'elle puisse être ajoutée sans trop de difficultés aux travaux actuellement en cours.

Pour ces raisons, le groupe socialiste soutient à l'unanimité ce crédit et vous propose aussi de le soutenir.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Mme Schabrun.

Mme Sandra Schabrun, Conseillère générale. En préambule, nous vous informons que le PCS a changé de dénomination et s'appelle dorénavant Centre Gauche PCS.

Lors de notre séance préparatoire du 27 mai 2014, le Centre Gauche PCS a pris connaissance du message relatif à la surélévation de l'extension de la Résidence Les Martinets.

Notre parti estime correct la décision d'ajouter tout de suite un deuxième étage, comme suggéré par la CODEMS. Ces nouveaux 20 lits supplémentaires sont nécessaires vu la très forte demande et le vieillissement démographique de notre population.

Tenir un seul chantier pour les deux étages est très favorable aux résidents, aux employés et aux habitants du secteur des Martinets.

A titre personnel, ce message m'évoque l'exemple de l'école des Rochettes où l'on avait rajouté un étage dans un deuxième temps pendant que les classes étaient en activité. J'imagine qu'il ne devait pas être évident d'étudier avec un chantier sur le toit. Il est donc effectivement raisonnable de faire cette extension des Martinets directement sur deux étages. Le manque de lits est bien réel au vu du nombre de personnes en liste d'attente.

En ce qui concerne l'agrandissement du parking, le Centre Gauche PCS aimerait avoir plus de précisions, notamment quant au lieu. Est-ce que ce sera une extension du parking existant, direction la place de jeu ?

Dernière question, comme on peut le constater, l'emplacement du chantier qui a déjà débuté se trouve au même endroit où il y avait les biches. Beaucoup d'enfants, « petits et grands », en ont un très bon souvenir. Le Centre Gauche PCS se demandait ce que sont devenues ces bêtes et quelle nouvelle destination leur a été trouvée.

Ceci dit, notre parti vous propose d'accepter ce message.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Autres interventions ? M. Bruchez.

M. Pascal Bruchez, Conseiller général. Le PLR s'est penché sur la demande complémentaire de la commune de Villars-sur-Glâne en rapport avec la surélévation de l'extension de la Résidence Les Martinets. Le PLR préavise favorablement cet investissement et soutient la création, selon la proposition de la CODEMS, d'intégrer 20 chambres supplémentaires. Ce complément de chambres supplémentaires est salué et soutenu par la CODEMS qui constate que la capacité d'agrandissement des structures EMS de la Ville de Fribourg a atteint leur limite sur les parcelles actuelles. Les prix qui ont été offerts pour cette réalisation complémentaire sont alignés sur les prix de l'offre de base.

Pour ces raisons, le PLR approuve le crédit complémentaire relatif à la surélévation et approuve le recours à l'emprunt pour le préfinancement de cette dépense.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Mme Genewein Depelteau.

Mme Eva Maria Genewein Depelteau, Conseillère générale. Les Verts ont étudié attentivement le message relatif à la surélévation de la Résidence Les Martinets et ils approuvent ce message.

Nous souhaitons toutefois faire part de notre réflexion sur la question de l'énergie. Nous devons réfléchir à la manière la plus adéquate de couvrir les besoins en énergie d'une société en forte croissance démographique.

Le réseau de chauffage à distance qui s'est développé ces dernières années à Villars-sur-Glâne constitue une source d'énergie utilisant la chaleur de l'incinération des déchets. Mais il peut aussi être alimenté par d'autres sources d'énergie telles que le charbon ou le gaz. Un autre effet pervers serait d'amener des déchets en provenance d'autres régions pour les brûler dans notre usine, avec l'énergie grise liée au déplacement que cela représente. C'est le Groupe E qui décidera seul des sources de chaleur utilisées sans aucun contrôle démocratique. Le transport de l'énergie par des tuyaux induit également une perte de chaleur dont il faut tenir compte.

Ces interrogations amènent les Verts à se demander si l'utilisation des ressources présentes directement sur place telles que l'énergie solaire ou la géothermie ne serait pas plus opportune.

Réaliser un forage de 80 mètres ne présente aucun problème à cet endroit : la composition de la couche terrestre nous est connue et nous savons qu'elle se prête à l'installation de pompes à chaleur.

Comme complément, il est possible de placer des panneaux solaires sur le toit. Cette combinaison est au moins aussi efficace que le réseau de chauffage à distance, sans parler de la perte de chaleur induite par la distance du lieu de production. La combinaison de panneaux solaires / pompe à chaleur nous semble dès lors être la meilleure solution à l'heure actuelle pour le chauffage de la Résidence Les Martinets.

Nous avons appris que le problème de chauffage a déjà été décidé. C'était juste pour le dire, ce n'est pas une vraie intervention.

Mme Francine Defferrard, Présidente. M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. Je vais essayer de ne pas parler pour ne rien dire. Lors de sa séance du 27 mai 2014, le groupe PDC a examiné avec une attention particulière ce message qui ressemblait vaguement à un message d'il y a quelques mois en arrière.

Cette fois, nous ne discuterons pas d'agrandissement de 20 cm supplémentaires pour des largeurs de corridors mais carrément d'un deuxième étage. Ce message est mieux fourni en plans que le dernier, mais force est de constater qu'il reste pauvre au niveau des chiffres. Mais bon attendons le message pour le 3^{ème} étage pour avoir plus de précisions.

Le groupe constate également que les reports de travaux, prévus dans le premier message, sans doute dopés par les bons comptes de la Commune, s'y trouvent cette fois inclus.

A titre personnel, j'aimerais savoir si on parle de label MINERGIE® ou de standard MINERGIE® (sans parler de MINERGIE-P® / MINERGIE-P-ECO® ou MINERGIE-A® / MINERGIE – A-ECO®).

Sachant la bonne fréquentation de la Résidence Les Martinets par les villarois, le groupe PDC, convaincu de l'opportunité de cet agrandissement, vous propose d'accepter ce message à l'unanimité de ses membres présents.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Mme Meyer.

Mme Annelise Meyer, Conseillère communale. Concernant l'intervention de M. Marthaler, qui parlait d'un agrandissement de quinze lits, il s'agit de 12 lits supplémentaires au rez-de-chaussée et de 20 lits supplémentaires au premier étage, soit un agrandissement de 32 lits.

Mme Schabrun, concernant les biches, je peux vous rassurer, elles font un séjour linguistique à Jeuss. Elles sont au home de Jeuss, en pleine forme, et seront rapatriées. J'ai été les voir, il n'y a aucun problème, elles se plaisent.

Par rapport au parking, il sera étendu plutôt à l'ouest. Il y aura peut-être une modification du parking actuel mais il n'y aura pas de destruction de la place de jeux attenante aux Martinets.

Je suis d'accord avec vous, Mme Genewein, j'étais aussi pour les pompes à chaleur. Le Conseiller communal Vert a plaidé pour le chauffage à distance. J'ai objecté vainement, mais je ne suis pas toute seule. La géothermie me plaisait mieux.

M. Eugster, qui est membre de la Commission de bâtisse, connaît certainement mieux les critères MINERGIE®. Je laisserai M. Bruchez tout à l'heure faire une intervention sur MINERGIE®. Je ne peux pas vous expliquer personnellement ce qu'il en est.

Mme Francine Defferrard, Présidente. La parole est à M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Je vais vous expliquer le choix qui a été fait par rapport au chauffage.

Effectivement, nous avons été très divisés sur le choix du type de chauffage. Après différentes études, il s'est avéré que les deux propositions qui étaient en concurrence, c'est-à-dire soit se raccorder au chauffage à distance, soit mettre une combinaison de panneaux solaires et de pompe à chaleur arrivaient, en terme d'énergie renouvelable, au même résultat. Ce qui a fait pencher la balance est que de raccorder un bâtiment qui consomme beaucoup d'énergie comme la Résidence Les Martinets permettait d'étendre le réseau et donc d'offrir, d'une manière générale, plusieurs possibilités à d'autres bâtiments de se raccorder sur ce réseau.

Finalement, le fait de pouvoir offrir aux différents immeubles de la place une nouvelle énergie potentielle qui leur permettra, le jour où ils referont leur chauffage, d'avoir le choix entre la pompe à chaleur, le gaz, qui n'est pas très renouvelable, et le chauffage à distance, nous a conduits à prendre cette décision.

Mme Francine Defferrard, Présidente. M. Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Pour la PAC, l'investissement était un peu plus important et il semblait qu'ensuite sur l'exploitation il venait moins cher. Or, pour remplacer tout le matériel qui est nécessaire au bout de quinze ans pour que le chauffage fonctionne, il

fallait investir des montants de l'ordre de Fr. 315'000.— et nous n'avons pas les moyens, au niveau de l'amortissement de cet immeuble, de faire des frais aussi importants tous les quinze ans.

Le deuxième élément en prenant tout en considération au niveau du coût par kilowatt, il s'avère qu'à la fin le coût par kilowatt du CAD est beaucoup moins cher que celui du PAC.

Mme Francine Defferrard, Présidente. M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. Je maintiens ma question. Ce n'est pas très compliqué, lorsqu'on parle de label MINERGIE® ou de standard MINERGIE®, sans rentrer dans des MINERGIE-A®, des MINERGIE-P®. Simplement standard ou label, c'est une question assez basique.

A titre personnel, je soutiens le choix qui a été fait au niveau du chauffage. Les panneaux solaires, on ne sait pas comment on les fabrique, ni comment on va les recycler dans vingt ans.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Y a-t-il une autre intervention ? M. Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal, mentionne qu'ils n'ont pas renoncé aux panneaux solaires, qu'il y a toujours ce complément qui est possible. Pour les labels ou standards, il faut en discuter avec la Commission de bâtisse, car je n'ai pas la réponse.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Y a-t-il d'autre intervention ? Tel n'est pas le cas. Nous passons au vote.

Celles et ceux qui acceptent le crédit complémentaire relatif à la surélévation de l'agrandissement de la Résidence Les Martinets, à savoir Fr. 7'585'900.-- TTC à investir de 2014 à 2016 avec un total de charges financières annuelles de Fr 455'154.-- soit Fr. 227'577.- pour l'amortissement de 3 % et Fr. 277'577.-- pour les intérêts de 3 % et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour préfinancer cette dépense sont priés de la manifester par main levée.

Nous sommes actuellement 40 Conseillers généraux.

La dépense et l'autorisation de recourir à l'emprunt sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

Nous passons au point 3 de l'ordre du jour.

3. Message relatif à la réalisation d'une bande polyvalente et mise en zone 30 km/h de la route de Ste-Apolline

Mme Francine Defferrard, Présidente. Je passe la parole à la Commission financière, M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. La Commission financière salue la proposition du Conseil communal de réaménager de façon satisfaisante la route de Ste-Apolline, répondant ainsi à la très longue attente des riverains. La solution préconisée permettra d'assurer une meilleure sécurité des piétons, compte tenu du flux toujours plus important de véhicules se rendant à la nouvelle déchetterie principale. Toutefois, une réflexion s'impose encore pour améliorer la sortie des véhicules de la déchetterie, réflexion qui a été promise par le représentant du Conseil communal, M. Marmier.

La Commission financière a pris note que, sur le plan foncier, cet aménagement ne donnerait lieu qu'à des frais de géomètre, aucun achat de terrain n'ayant été nécessaire pour la réalisation de la bande polyvalente. De simples échanges de talus ont permis de résoudre le problème.

Compte tenu de ces éléments, c'est à l'unanimité que la Commission financière décide de préavisier favorablement la demande de crédit de Fr. 284'000.-- et si nécessaire de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

Mme Francine Defferrard, Présidente. La parole est au Conseil communal, M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Je laisse le Conseil général s'exprimer et j'interviendrai par la suite.

Mme Francine Defferrard, Présidente. La parole est au Conseil général, M. Rudaz.

M. Marius Rudaz, Conseiller général. Je vais faire une très courte intervention car je n'ai pas préparé de brouillon. Le groupe PDC propose d'accepter le message et le crédit qui est demandé, même si l'un ou l'autre de nos membres ne voit pas une meilleure sécurité avec la mise en zone 30 km/h.

En ce qui me concerne, je vais demander au Conseil communal d'élargir les quatre rétrécissements à trois mètres huitante et pas à trois mètres cinquante, étant donné que sur les deux côtés de la route de Ste-Apolline, on a encore des zones agricoles et même de la forêt.

Comme vous le savez, aujourd'hui ce sont des entreprises qui assurent l'entretien et il faut faire de la place pour des engins de trois mètres cinquante de large. Ce sont des véhicules d'exception. Si vous avez seulement trois mètres cinquante et qu'il faut passer avec un véhicule de trois mètres cinquante de large, je vous invite à conduire un tel engin. C'est juste une demande d'élargir ces quatre rétrécissements à trois mètres huitante.

Par contre, pour régler les priorités, il faudrait mettre des panneaux de circulation en amont et en aval (Panneaux présentés par M. Rudaz) pour ne pas avoir les mêmes problèmes qu'à la route des Préalpes où, à forte circulation, les deux conducteurs s'arrêtent et tout d'un coup les deux roulent. S'il y a peu de circulation, les deux conducteurs accélèrent pour être plus rapides que l'autre.

Mme Francine Defferrard, Présidente. M. Margueron.

M. Jean-Daniel Margueron, Conseiller général. D'après la devise « mieux vaut tard que jamais », le parti socialiste a examiné avec attention le message relatif à l'aménagement d'une bande polyvalente sur le tronçon routier de Ste-Apolline. Par le passé et, à maintes reprises, notre parti avait, par le biais de plusieurs interventions, relevé la dangerosité de cette route.

Le développement de notre commune et l'accroissement de notre population génèrent sur cet axe de plus en plus de circulation mettant en péril la sécurité, non seulement des habitants, mais aussi, des randonneurs empruntant le cheminement de St-Jacques de Compostelle.

Le message nous apprend qu'un terrain d'entente a pu être trouvé avec les riverains à la satisfaction des deux partis. Toutefois, nous relevons tout de même la dangerosité de la sortie de la déchetterie en remontant vers le centre du village. Sortie étroite, qui ne doit pas être simple à négocier pour un véhicule auquel est attelée une remorque, par exemple.

Peut-être qu'un élargissement de la chaussée à cet endroit contribuerait à faciliter tant peu que ce soit la sortie de la déchetterie. Je rejoins également l'avis de M. Rudaz. J'avais relevé dans mon message de revoir également la signalisation.

Le PS vous recommande d'accepter le crédit demandé de Fr. 284'000.--.

Mme Francine Defferrard, Présidente. M. Sansonnens.

M. Benoît Sansonnens, Conseiller général. A l'occasion de sa séance préparatoire du 27 mai 2014, le groupe PLR a pris connaissance du message relatif à la réalisation d'une bande polyvalente et mise en zone 30 km/h de la route de Ste-Apolline.

A l'unanimité, il vous recommande d'approuver la demande de crédit qui vous est soumise ce jour.

L'aménagement prévu est indispensable pour assurer la sécurité des usagers. En outre, on relève le souci de coordination du Conseil communal, qui a prévu de refaire les canalisations en même temps que les travaux pour un montant de Fr. 94'792.--. On ne peut que louer une telle volonté de gérer intelligemment les deniers publics. On regrettera toutefois qu'il ait fallu autant de temps pour réaliser ces travaux, le premier crédit de Fr. 300'000.- ayant déjà été voté en 2006.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Autre intervention ? Mme Uehlinger.

Mme Marie-Lucie Uehlinger, Conseillère générale. Le groupe des Verts approuve le message relatif l'aménagement de la route de Ste-Apolline pour les raisons suivantes :

- La réalisation d'une bande polyvalente a été promise au quartier de Ste-Apolline depuis 2006 et a obtenu l'approbation des principaux intéressés, c'est-à-dire les habitants du quartier.
- Les coûts de transformation, qui au profane paraissent toujours exorbitants, sont couverts à hauteur de Fr. 300'000.— par un crédit précédent rendant la contribution actuelle de la commune de Villars-sur-Glâne tout à fait abordable.
- L'amélioration de la sécurité de ce tronçon de route par la construction d'un trottoir nous paraît effectivement prioritaire, d'une part, parce que la déchetterie amène une circulation importante dans le quartier, particulièrement le samedi et, d'autre part, parce que la configuration actuelle de la route ne permet pas aux piétons d'être visibles.

Même si selon les contrôles effectués, les conducteurs roulent déjà à une vitesse inférieure à 50 km/h, la limitation de ce tronçon à 30 km/h permet de réduire encore la distance nécessaire à un freinage d'urgence.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Autre intervention au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas. M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Je peux dire à M. Rudaz que je prends bonne note de sa remarque par rapport aux machines agricoles. Il faudra qu'il m'emmène faire un tour de la commune. Depuis une moissonneuse batteuse, j'aurai une meilleure vue pour me faire une opinion des endroits qui posent problème.

La deuxième chose que je souhaite lui demander est qu'il me fasse don des panneaux qu'il a imprimés. Je les transmettrai au service compétent pour regarder si la solution que vous proposez est adéquate pour ces rétrécissements, qui ont pour but de ralentir et réguler les flux de transit sur des routes qui ne sont pas destinées à faire circuler des véhicules de transit.

Pour le fond du message je vous remercie de la compréhension. Effectivement, le Conseil communal s'est longtemps posé la question de ce qu'il allait faire avec ce tronçon. A l'époque, il avait évoqué des solutions qui n'étaient pas satisfaisantes, que le canton n'approuvait pas.

Finalement, nous avons mis en soumission ces travaux. Nous nous sommes rendus compte que les montants étaient acceptables, les prix intéressants. C'était l'occasion de réaliser les travaux en entier, une bonne fois pour toutes même si rien n'est éternel, et d'avoir une solution durable sur ce tronçon. Je vous remercie et me permets d'imaginer une issue favorable du vote.

Mme Marie-Hélène Brouchoud, Conseillère générale rejoint la séance à 20h02.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Autre intervention au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas. Nous passons donc au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message relatif à la réalisation d'une bande polyvalente et la mise en zone 30 km/h de la route de Ste-Apolline, avec un total de charges financières annuelles de Fr. 19'880.-- soit Fr. 11'360.— pour l'amortissement de 4 % et Fr. 8'520.-- pour les intérêts de 3% et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir la dépense nette de Fr. 284'000.-- qui en découle sont priés de le manifester par main levée.

Je vous informe que nous sommes 41 Conseillers généraux.

La dépense et l'autorisation de recourir à l'emprunt sont acceptées à l'unanimité des Conseillers généraux présents.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

4. Message concernant la modification du carrefour route des Préalpes – Allée du Château – route de l'Eglise

Mme Francine Defferrard, Présidente Je donne la parole à la Commission financière, M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. La Commission financière a pris note avec intérêt du réaménagement de ce secteur tel que présenté ici. Secteur à première vue surprenant, quant au système de circulation mais dont elle a appris que la relative complexité participait, en fait, à la réduction de la vitesse souhaitée car les gens ne savent pas trop ce qu'ils doivent faire, alors ils ne vont pas trop vite. En fait cet aménagement l'a été pour des raisons financières et techniques. En effet, toutes autres solutions auraient été beaucoup plus onéreuses et, d'autre part, beaucoup plus difficiles, compte tenu du passage des bus.

Il est important comme la Commission financière l'a compris, d'assurer la même résistance de charge pour ce tronçon que sur la route des Préalpes et permettre un passage aisé des bus.

La Commission financière jugerait au passage utile, et est-ce possible, que l'entrée de la zone 30 soit mieux signalée au niveau des giratoires route du Condoz – route de Matran sans forcément poser des barrières ou des miradors, mais pour tenter de dissuader les pendulaires. Une diminution importante du trafic pendulaire n'ayant pas, semble-t-il, été constaté depuis la mise en place des restrictions de circulation. Or, une analyse de l'efficacité des mesures s'imposerait puisque l'un des buts était bien de réduire le trafic dans cette zone d'habitations.

Compte tenu du fait que les soumissions ont déjà été déposées pour ces travaux, le crédit correspond donc bien aux coûts effectifs des travaux, qui pourraient être entrepris en octobre selon les indications de M. Marmier.

Au vu de ces éléments, la Commission financière préavise favorablement la demande de crédit de Fr. 160'000.— et l'autorisation si nécessaire de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

Mme Francine Defferrard, Présidente. La parole est au Conseil communal, M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Effectivement, le but de ces mesures est de diminuer le trafic de transit. Néanmoins, si les autres routes sont encore plus surchargées que par le passé, l'effet est moindre, les gens décident toujours de passer par là. Je pense que la plupart des gens qui choisissent cet itinéraire, sans parler de la problématique des GPS qui guident les gens sur le « mauvais tracé », sont des habitués qui ont fait leur compte et passent quand même par là. Nous ferons des calculs et des mesures plus précis pour en avoir le cœur net.

Mme Francine Defferrard, Présidente. La parole est au Conseil général. M. Gasser.

M. Bernard Gasser, Conseiller général. Lors de sa séance de groupe, le PS a pris connaissance du message relatif à la modification du carrefour route des Préalpes – Allée du Château – route de l'Eglise.

Patte d'oie, alignement en T et autre double priorité de droite, en plus de leur haute valeur et touche poétique à la Prévert, ont le mérite d'interroger l'automobiliste qui se voit contraint de fortement ralentir pour le plus grand bonheur des habitants et des piétons.

Il va s'en dire que le PS autorise le Conseil communal de recourir à l'emprunt pour couvrir la dépense.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Autre intervention ? Mme Rio de Martino.

Mme Emmanuelle Rio de Martino, Conseillère générale. Lors de sa séance de préparation du 27 mai dernier, le groupe des Verts a bien pris connaissance du message relatif à la modification du carrefour route des Préalpes – Allée du Château – route de l'Eglise.

Ces nouvelles zones limitées à 30 km/h semblent plutôt bien fonctionner, mais il serait nécessaire de rappeler à certains automobilistes d'utiliser la priorité de droite. Les nombreux ronds-points, qui ont fleuri sur nos routes, ont fait oublier à bon nombre de personnes qu'il n'y a pas que la priorité de gauche à appliquer. Donc une signalisation claire à l'entrée des zones 30 km/h serait bienvenue.

Le groupe des Verts soutient ce message.

Mme Francine Defferrard, Présidente. M. Sansonnens.

M. Benoît Sansonnens, Conseiller général. A l'occasion de sa séance préparatoire du 27 mai 2014, le groupe PLR a pris connaissance du message relatif à la modification du carrefour route des Préalpes – Allée du Château – route de l'Eglise.

A l'unanimité, il vous recommande d'approuver la demande de crédit qui vous est soumise ce jour. Compte tenu des travaux effectués dans la région, il est parfaitement cohérent d'en profiter pour mettre à niveau ce carrefour plutôt que de recommencer dans quelques années en devant assumer le prix pour une nouvelle installation de chantier.

On notera également que le passage de ce carrefour est désormais quand même plus compréhensible qu'antérieurement.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Autre intervention ? M. Küttel

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. Dans sa séance préparatoire du 27 mai 2014, le groupe PDC a examiné le message relatif à la modification du carrefour route des Préalpes – Allée du Château – route de l'Eglise.

La nouvelle géométrie du carrefour précité satisfait les conseillers PDC. La suppression de la surface triangulaire de séparation et la généralisation de la priorité de droite facilitent effectivement la compréhension de la croisée pour les usagers. Le PDC espère que la nouvelle configuration routière favorisera également le respect des priorités.

Sans regret, mais avec une petite nuance de nostalgie pour ce carrefour « cas d'école » qui, durant 40 ans, a désorienté bon nombre d'élèves conducteurs, le groupe PDC, à l'unanimité, vous invite à approuver ce message.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Autre intervention au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas. M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Je vous remercie pour l'approbation de la partie financière et de la partie circulation, nous n'aurons pas besoin de faire une vision locale de ce carrefour qui se trouve juste à côté. J'espère qu'il ne deviendra pas le point noir du bureau des autos qui fera échouer toute une génération d'élèves conducteurs.

Ce qu'on peut dire, c'est que depuis qu'il est sous cette forme, il n'y a jamais eu d'accident ou de rapport de police. A priori ce carrefour fonctionne bien.

Mme Anna Sophia Delgado, Conseillère générale rejoint la séance à 20h10.

Mme Francine Defferrard, Présidente. D'autre intervention au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas. Nous allons donc passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message relatif à la modification du carrefour route des Préalpes – Allée du Château – route de l'Eglise, avec un total de charges financières annuelles de Fr. 11'200.— soit Fr. 6400.— pour l'amortissement de 4 % et Fr. 4'800.— pour les intérêts de 3 % et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir la dépense nette de Fr. 160'000.— qui en découle sont priés de le manifester par main levée.

Nous sommes actuellement 42 Conseillers généraux.

Là, également pour la troisième fois ce soir, cet objet est accepté à l'unanimité des Conseillers généraux présents.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Nous passons au point 5 de l'ordre du jour.

5. Comptes 2013

Mme Francine Defferrard, Présidente. La discussion qui va suivre a pour objet les comptes de fonctionnement et des investissements 2013. Je vous rappelle que nous abordons cet objet dans le cadre d'une discussion générale puis dans le cadre d'une discussion de détails. Dans ces deux phases, la parole est au Conseil communal puis à la Commission financière puis au Conseil général.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Je passe la parole au Conseil communal, M. Louis-Marc Perroud pour son rapport.

M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal. J'ai le plaisir de vous présenter à nouveau des comptes qui sont manifestement bons. Les résultats sont d'autant plus appréciables que ce n'est pas forcément le cas dans d'autres communes voisines. On a des chiffres qui ne sont pas ceux que l'on connaît à Villars-sur-Glâne.

Quelques remarques sur ces comptes. Comme vous avez pu le constater, on a des amortissements complémentaires de 4 millions, une réserve pour investissements futurs de 1.5 million, des réserves également pour le service des eaux et de protection des eaux.

Un bémol, le résultat des rentrées d'impôts sur les personnes physiques, où on a une différence d'un montant important de 4 millions entre l'estimation prévue au budget et le résultat des comptes. Ceci signifie que les contribuables de la commune paient moins d'impôts, on constate même une réduction de la moyenne d'impôts payés par les personnes physiques malgré le fait que nous avons dans la commune des contribuables aux revenus élevés.

On peut être un peu inquiet par rapport à ce chiffre car si l'on fait un peu de prospective, cela signifie que les impôts payés par les personnes physiques sont plus bas alors que les charges augmentent. Heureusement, nous avons un chiffre qui compense cette différence, c'est celui du résultat des impôts sur le bénéfice des personnes morales qui est de 9,3 millions de plus de ce que nous avons prévu.

On peut s'étonner d'une telle différence. L'estimation des impôts est une question difficile, cela signifie que lorsque nous vous présentons un budget, nous devons estimer les bénéfices futurs des sociétés qui sont situées dans la commune de Villars-sur-Glâne. Nous ne pouvons bien sûr pas estimer des impôts par rapport à une augmentation sensible de ces bénéfices. C'est ce qui s'est produit. Quand nous estimons, nous prenons les chiffres que nous avons eus l'année antérieure et nous prenons les critères qui nous sont donnés par le service cantonal des contributions mais nous ne pouvons pas, et ce serait une erreur, projeter un impôt qui tablerait sur des bénéfices sensiblement élevés comme heureusement on l'a eu l'an passé.

J'ajouterai encore pour terminer, à mon sens, il est préférable d'avoir une surprise dans la direction que nous avons, soit une estimation plus basse et des résultats meilleurs que l'inverse.

Un mot encore sur ces personnes morales. Le chiffre est excellent, mais nous devons faire preuve d'une certaine prudence car les bénéfices augmentent très sensiblement, ce qui ne sera pas nécessairement toujours le cas. D'autre part, un sujet d'actualité, on en parle beaucoup dans la presse, il y a un projet qui consiste à diminuer les impôts sur les bénéfices des personnes morales. La problématique est que l'Union européenne n'accepte plus ce qu'on appelle les régimes spéciaux, qui sont ceux de notre pays, particulièrement pour les holdings et les sociétés de domicile où nous avons des exceptions par rapport au régime ordinaire des impôts, ce qui crée bien sûr une attractivité pour ces sociétés. Comme ces régimes spéciaux doivent être supprimés, l'idée est de réduire le taux d'impôt sur les bénéfices des personnes morales pour que l'on ait tout de même, par rapport aux autres pays, une certaine compétitivité qui est nécessaire.

Je me suis renseigné auprès du service cantonal des contributions, il y a eu des conférences, des séances publiques d'informations, mais je n'ai pas pu obtenir grand-chose sur quand et combien ! On ne le sait pas. Ce qu'on m'a dit c'est que le canton de Fribourg attend de voir ce que va faire la Confédération, qui n'a pas encore dit vraiment quel taux elle va appliquer. Apparemment ce serait cet automne qu'il y aurait le premier projet de la Confédération, qui devrait, ensuite, être mis en consultation.

Au passage, nous avons eu une intervention des communes suisses qui nous disent que nous devrions nous manifester auprès de notre canton en qualité de ville car pour nous cela a une importance. Nous avons pris contact avec d'autres communes suisses sur cet objet.

Quand ? Point d'interrogation parce que Fribourg dira son avis quand il y aura les premiers projets de la Confédération. Quel taux ? Je ne peux pas vous le dire non plus. Certains cantons ont déjà dit qu'ils allaient sensiblement réduire le taux, pour Genève c'est 13 %, pour Vaud 13.5 %, Neuchâtel a déjà pris des décisions pour diminuer les impôts sur les personnes morales.

L'inquiétude, à mon sens, est mesurée parce qu'on a eu toutes ces dernières années à Villars-sur-Glâne, contrairement à d'autres communes, une augmentation très sensible et constante de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. S'il y a une certaine réduction, il y aura, on peut le souhaiter, une compensation avec l'augmentation qui se produit régulièrement ces dernières années.

Ceci signifie tout de même qu'il faut faire preuve d'une certaine prudence, car c'est un impôt volatil. A mon sens ce serait erroné d'en profiter pour augmenter sensiblement nos dépenses de fonctionnement.

Nous devons continuer à maîtriser nos dépenses de fonctionnement car s'il faut les réduire, ce n'est pas un objet facile.

La politique qu'il faut continuer n'est pas originale. Cela fait quelques années qu'on la conduit, à mon avis avec des résultats qui sont appréciables : c'est d'autofinancer nos investissements puisqu'on a cet argent qui rentre, faire des réserves dans la mesure du possible et réduire la dette comme nous l'avons fait. Cela ressort également du message sur les comptes.

En résumé, ce qu'on peut dire c'est satisfaction. On peut être content des chiffres qui ressortent de nos comptes, mais sans euphorie excessivement dépensière.

Mme Francine Defferrard, Présidente. La parole est à la Commission financière, M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. Beaucoup de choses ont déjà été dites, j'essaierai de ne pas les répéter. La Commission financière est effectivement satisfaite de constater que les comptes bouclent, cette année encore, avec un bénéfice comptable de Fr. 381'000.-- . Certes, la situation financière de la Commune est aujourd'hui bien meilleure que celle des années précédentes avec une dette qui a diminué de 36 % depuis 2006 et que nous atteignons aujourd'hui une dette identique à celle que nous avons en 1997. La dette actuelle en 2013 est de 60 millions, rappelons qu'elle a culminé à 94 millions en 2006, donc cette réduction de la dette a une influence immédiate sur le compte de fonctionnement hormis le paiement des intérêts qui est réjouissant.

Toutefois, il y a lieu de garder à l'esprit que, bien que tous les signaux semblent au vert, la Commune devra faire face à de nombreuses échéances dans le futur : investissements importants (nouvelle école, bâtiment administratif, réaménagement de la zone de Bertigny, etc.), amortissement d'une dette encore trop élevée, sans compter les répercussions des mesures d'économie du Canton sur les communes, de la nouvelle fiscalité des entreprises, comme l'a rappelé M. Perroud, et l'appétit toujours grandissant de la péréquation financière.

D'autres préoccupations viennent aussi atténuer ce bon résultat : la dépendance et l'incertitude dues au caractère aléatoire des recettes fiscales des personnes morales et une baisse inquiétante des rentrées fiscales des personnes physiques alors même que la population ne cesse de croître. Pour la première fois, dans l'histoire de la Commune, on peut le dire, les impôts prélevés auprès des personnes morales dépassent en nombre absolu ceux des personnes physiques, d'où la nécessité d'entamer une réflexion stratégique de fond sur le développement de la Commune et l'aménagement de son territoire dans le futur.

Il y a lieu de garder à l'esprit aussi que, grâce à l'apport fiscal excellent des personnes morales, la Commune est en mesure aujourd'hui de financer de nombreuses dépenses publiques telles que les accueils extrascolaires ou le sport scolaire facultatif et que la Commune garantit ainsi à sa population une qualité de services enviable. Cette qualité ne saurait toutefois trop s'étendre malgré une situation financière aujourd'hui meilleure.

En effet, le caractère aléatoire des rentrées fiscales doit inciter le Conseil communal à poursuivre une gestion saine et rigoureuse des dépenses ordinaires, qui sont d'ailleurs toujours en augmentation. Une baisse des recettes fiscales générales aurait des conséquences fâcheuses sur le fonctionnement de notre Commune. Il est donc primordial de

faire preuve de prudence et de prévoir, comme l'a fait le Conseil communal, des provisions et réserves compte tenu des importants investissements futurs.

Quant aux intérêts de la dette, corollaires immédiats de la réduction de cette dette, ils sont en nette diminution, c'est Fr. 400'000.-- de moins en 2013 dans les comptes de fonctionnement par rapport à 2012.

La Commission financière ne peut que soutenir et encourager le Conseil communal dans sa politique toujours prudente visant à diminuer au maximum la dette communale.

Mme Francine Defferrard, Présidente. La parole est au Conseil général. M. Colombo.

M. Giovanni-Antonio Colombo, Conseiller général. Le résultat des comptes pour 2013 est réjouissant et le groupe socialiste l'approuve. Il a rendu possible le financement de 5,5 millions d'investissements que la Commune a fait en 2013, sans avoir besoin d'emprunter. Il a permis de mettre de côté 3 millions de réserves pour des investissements futurs dans le domaine de l'eau potable et de l'épuration des eaux ou dans d'autres secteurs. La dette a pu être réduite de 4,6 millions de francs et en plus il y a eu des amortissements complémentaires de 4 millions.

Tout cela grâce à des dépenses courantes contenues, ce dont il faut féliciter le Conseil communal, et surtout à des recettes d'impôts provenant des personnes morales nettement plus élevées que celles qui avaient été prévues au budget et aussi que celles qui ont été enregistrées dans les comptes 2012.

Par contre, les recettes provenant des impôts sur les personnes physiques ont été inférieures à ce qui était prévu au budget, mais aussi aux rentrées des comptes 2012. Cette tendance à la baisse des impôts sur les personnes physiques est un phénomène que l'on observe dans tout le canton. Plusieurs communes en ont fait l'expérience douloureuse. La douleur a été sauvegardée chez nous grâce aux rentrées provenant des personnes morales qui ont largement plus que compensé la diminution des impôts sur les personnes physiques.

Faut-il accuser le Conseil communal d'un excès de pessimisme dans ses estimations des impôts ? Nous ne le pensons pas. La méthode utilisée, à savoir celle qui prend comme base les estimations faites par le canton, avec quelques ajustements pour tenir compte des particularités de Villars-sur-Glâne est, à notre avis, la bonne. Elle a l'avantage d'être fondée sur des critères objectifs, que suivent d'ailleurs la plupart des communes du canton. Elle n'est pas trop pessimiste. La preuve : la même méthode a conduit à une surestimation des impôts sur les personnes physiques et une sous-estimation pour les personnes morales. En outre,

cette méthode a l'avantage de permettre une comparaison, d'une année à l'autre, et aussi avec les autres communes.

Nous partageons le souci qui a été exprimé par le Conseil communal et la Commission financière soit le fait que désormais plus que la moitié des recettes d'impôts de la Commune proviennent des personnes morales nous met dans une situation délicate. Il ne faut pas se bercer d'illusions. La situation peut changer assez rapidement. Il y a bien sûr le départ toujours possible d'une de nos entreprises. En plus, il y a maintenant les exigences de l'Union européenne comme vient de l'expliquer M. Perroud. Cela aura pour nous, comme effet, une diminution de nos rentrées, difficile de prévoir de combien mais l'effet se fera certainement sentir.

D'autre part, la Commune devra dans les prochaines années faire des investissements importants, ils ont été mentionnés et la dette, bien que réduite, est toujours élevée par rapport à la moyenne cantonale, les 1,6 million d'intérêts qu'elle implique pourraient très bien être utilisés autrement.

Il faut donc poursuivre la politique actuelle du Conseil communal, c'est-à-dire contenir les dépenses courantes, réduire la dette et générer ainsi des fonds pour financer les investissements nécessaires, en recourant le moins possible à l'emprunt.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Autre intervention : M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Le Centre Gauche PCS ne peut que se réjouir face à des comptes 2013 bénéficiaires. Nous tenons à féliciter notre Conseil communal et son administration pour sa gestion rigoureuse des deniers publics et ce depuis plusieurs années déjà.

Mais, honnêtement, et ceci va modérer quelque peu l'optimisme ambiant, nous devons aussi féliciter une tierce personne bien sympathique, la Fée Clochette des entreprises.

En effet, la lecture attentive des documents que nous a soumis le Conseil communal nous a amenés à quelques constats pour le moins surprenants. Ils nous permettent d'affirmer que, sans le pactole providentiel de la Fée Clochette de l'impôt sur les personnes morales, les comptes 2013 seraient déficitaires pour une somme de 4 millions environ et ceci sans aucune réduction de la dette. Cette somme correspond exactement au manco de 4 millions des impôts sur les personnes physiques budgétés à 23 millions.

Pourquoi ? Parce qu'en 2013 les impôts sur les personnes morales ont rapporté 26,2 millions soit 9,7 millions ou 58 % de plus que les 16,5 millions prévus. Une véritable poule aux œufs d'or que cet impôt. De quoi faire pâlir d'envie notre grande voisine avec qui la Fée Clochette a été beaucoup moins généreuse. Elle n'a en effet octroyé à la Ville de Fribourg que 16,2 millions, alors que cette dernière compte trois fois plus d'habitants. C'est « pô » juste.

Déjà généreuse au-delà des espérances en 2011 et 2012, plus de 3 millions, notre Fée Clochette a donc fait vraiment fort l'an passé en faisant entrer dans la caisse communale un bonus de 9,7 millions, équivalent aux 13% du total des 75 millions des revenus annuels de notre commune. C'est cool, non !

Mais, si l'on pense à l'avenir, que pense faire notre Conseil communal lorsque la baguette magique de la Fée Clochette se volatiliserait. Et que, comme le Conseil communal nous l'a déjà annoncé à plusieurs reprises, se concrétiserait la baisse des revenus liés aux personnes morales ? Quelle stratégie le Conseil communal compte-t-il mettre en place lorsque les taux d'impositions actuellement fixés à 19,6 %, au plan cantonal, vont descendre, à 15% peut-être, dans un avenir proche.

Mais revenons au présent : au-delà de nos divers constats et questions, nous réitérons nos félicitations et remerciements au Conseil communal et à notre administration pour leur excellente gestion financière pour l'année écoulée. Nous approuvons les comptes 2013.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Autre intervention: Mme Mottolini.

Mme Pascale Mottolini, Conseillère générale. Lors de sa séance de groupe du 27 mai dernier, le groupe PDC a examiné avec attention les comptes 2013 et pris acte avec beaucoup de satisfaction du résultat positif de ceux-ci avec un bénéfice de Fr. 381'000.--.

Il se réjouit particulièrement de la nouvelle baisse de la dette communale brute qui retrouve ainsi pratiquement son niveau de 1997.

Le groupe PDC invite le Conseil communal à persévérer sur cette voie et tient à le féliciter pour ce bon résultat.

Toutefois, bien que notre situation semble favorable, il ne faut pas perdre de vue les nombreux investissements futurs. D'autant plus que notre situation risque fort d'être mise à mal par les mesures d'économies du Canton, la nouvelle fiscalité des entreprises et une péréquation toujours plus élevée.

Un point particulier inquiète le PDC, à savoir la baisse de la fiscalité des personnes physiques alors que la population ne cesse d'augmenter. Cette situation se calque malheureusement sur ce qui est constaté dans d'autres communes du canton. Nous avons l'avantage toutefois d'avoir sur notre territoire des entreprises encore florissantes, mais personne ne peut prédire jusqu'à quand cela durera. Cet état de fait doit inciter le Conseil communal à poursuivre sa gestion saine et rigoureuse des dépenses ordinaires.

Grâce à cet apport fiscal excellent, la Commune est non seulement en mesure de financer de nombreuses dépenses publiques en faveur de notre population, mais de soutenir la péréquation financière profitable aux autres communes du canton.

Pour le reste, nous partageons le point de vue exprimé tout à l'heure par le Président de la Commission financière. Le groupe PDC vous propose d'accepter les comptes 2013.

Mme Francine Defferrard, Présidente. M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. Le groupe des Verts approuve les comptes 2013 et félicite le Conseil communal pour la gestion rigoureuse qui en découle. Avec cette gestion rigoureuse et prudente, nous allons résoudre le problème du futur. Nous sommes de bonne foi de croire que les défis qui vont être devant nous seront résolus avec une bonne foi.

Mme Francine Defferrard, Présidente. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. L'année dernière, au sujet des comptes 2012, mon collègue M. Guggiari avait parlé de comptes bons, voire carrément excellents. Que dire de ceux qui nous sont présentés ce soir !

Des réserves judicieusement constituées pour des investissements ou rénovations futures, des investissements payés sans recourir à l'emprunt, une dette qui diminue, on pourrait presque s'enflammer !

Le groupe PLR refuse toutefois de céder à l'excès de bonne humeur car les défis qui attendent notre Commune sont aussi de tailles. Le plan financier présenté en décembre dernier nous montre que les investissements à consentir seront très importants dans les prochaines années. Il est de ce fait de bon ton, comme le message qui nous est présenté ce soir l'indique, de poursuivre la gestion rigoureuse menée jusqu'à aujourd'hui, sans être tenté d'ouvrir les cordons de la bourse trop facilement.

Il ne faut pas se le cacher, les bons résultats proviennent essentiellement des impôts sur les personnes morales qui sont, pour la première fois, plus importants que ceux des personnes physiques. Ils sont malheureusement difficilement prévisibles et dépendent d'éléments que nous ne maîtrisons pas et qui se passent souvent dans un autre pays, voire à l'autre bout du monde, et qui sont en relation avec des éléments autant financiers que politiques, météorologiques, économiques et j'en passe certainement beaucoup. Autant dire que l'équation est difficile à mettre en place !

A cela vient s'ajouter une baisse d'impôts sur les personnes physiques. A l'heure où chaque habitant nous coûte de plus en plus cher de par les coûts des prestations à la population qui ne cessent d'augmenter via, en grande partie, nos charges liées aux chapitres transports, éducation, affaires sociales, etc., il est de notre devoir de continuer à être très attentifs et vigilants à cet aspect, qui est quand même le fondement de notre budget communal.

Les 2 PAD, actuellement en développement, nous donnent beaucoup d'espoir dans le but d'accueillir de nouveaux contribuables, et je dis bien contribuables et non seulement habitants, de par les prestations offertes et la qualité des logements prévus. Nous espérons que nos espoirs ne soient pas déçus.

Le groupe PLR va bien évidemment accepter les comptes tels que présentés, mais enjoint le Conseil communal et le Conseil général à ne pas céder aux velléités dépensières de certains et de continuer à défendre les intérêts de notre Commune dans les diverses associations afin d'éviter des clés de répartitions abusives envers Villars-sur-Glâne.

A titre personnel, je tiens à remercier M. Perroud ainsi que l'administration pour avoir mentionné, comme je l'avais demandé déjà plusieurs fois, au bilan les échéances et les taux des ATF.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Autre intervention au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas. Je repasse la parole au Conseil communal s'il souhaite ajouter quelque chose.

M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal. Je ne veux pas trop rallonger. J'ai pris note, M. Grangier, de vos remerciements mais ils ne doivent pas s'adresser à moi mais bien à notre diligent comptable communal, qui a fait le nécessaire pour que les indications légitimes que vous venez de décrire figurent dans les documents comptables.

L'avenir, si je pouvais vous dire ce qui va se passer pour Villars-sur-Glâne dans cinq ans, dix ans, je serais bien trop savant et ce n'est à l'évidence pas mon cas. Mais ce que je peux vous dire c'est que nous faisons tout pour que ça se passe bien.

M. Moret, si nous parlons des impôts sur les personnes morales, c'est une évidence que nous avons, sous cet angle-là, des chiffres qui sont excellents. Ils ne sont peut-être pas là pour rien parce que, par exemple, si vous vous souvenez, il y a quelques années, où certains avaient des velléités d'augmenter les impôts alors que nous connaissions des difficultés, ce ne fut pas le cas du Conseil communal. Heureusement, à mon avis, ce fut une très bonne décision qui fait que nous avons maintenant des chiffres excellents. On aurait pu augmenter les impôts et je suis persuadé que les recettes que nous avons maintenant seraient plus basses car à trop tirer sur la corde, elle se casse.

Ce n'est pas pour rien que les sociétés sont à Villars-sur-Glâne. Nous avons des contacts avec ces sociétés qui sont excellents. Nous avons fait en sorte que les réalisations, les investissements qui sont importants, qui vont encore se réaliser dans notre commune, puissent se faire dans les meilleures conditions avec une administration diligente qui fait en sorte que les projets puissent se réaliser dans des conditions de temps qui sont les bonnes et que cela continue. Il n'y a aucun signe objectif qui dit que nous devons avoir des craintes démesurées sur ce plan-là.

Au contraire, nous pouvons avoir un optimisme raisonnable, encore une fois, car certaines sociétés, des plus importantes, ne prévoient pas de partir de Villars-sur-Glâne, mais au contraire, elles vont y rester et y investir un maximum.

Par rapport à certains débats, nous avons fait ce qu'il fallait. On pourrait s'inquiéter si avec les chiffres que nous avons par rapport à ces rentrées fiscales, nous n'avions pas de réserves ni de diminution de la dette.

On doit le faire, même si au fond la tentation pourrait être d'ouvrir plus grands les cordons de la bourse. Pour cette chose-là, nous avons aussi besoin de vous car il faut maîtriser les dépenses de fonctionnement. La tentation est grande et les investissements aussi; il faut regarder qu'ils soient vraiment nécessaires. Car lorsque nous avons des chiffres comme ceux que nous avons, on aurait la tentation de dépenser plus, ce qu'il faut à tout prix éviter.

Ce qu'il faut aussi, et c'est un objectif que nous devons avoir à l'esprit, travailler pour que l'évolution, qui n'est pas la meilleure, des impôts sur les personnes physiques ne s'accroisse pas mais plutôt se corrige. Nous avons un instrument qui est celui de l'aménagement du

territoire. Il faut faire en sorte qu'à moyen et à long terme, on ait dans notre commune, comme nous l'avions eu auparavant, un mélange d'habitations qui permette d'avoir des niveaux d'impositions des personnes physiques qui correspondent aux charges que celles-ci occasionnent.

Pour résumer, je me répète peut-être, mais je crois que la politique qui est suivie est bonne. Ce que nous faisons a pour conséquence que nous pouvons voir l'avenir avec une certaine sérénité sans passer dans un excès de dépenses qui serait néfaste pour l'avenir de la commune de Villars-sur-Glâne.

Mme Francine Defferrard, Présidente. La Commission financière souhaite-t-elle intervenir ? Ce n'est pas le cas. Le Conseil général ? Tel n'est pas le cas.

Nous passons donc à la discussion de détail et à l'examen des comptes de fonctionnement chapitre par chapitre.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 0 / Administration

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière, a une remarque sur le point suivant :

020.307 Contribution pour retraites anticipées du personnel communal

La Commission financière a été informée qu'à terme une refonte du règlement sur le personnel communal s'imposera, notamment, pour le cas des retraites anticipées. Selon les informations reçues par la Commission financière, une responsable RH à 50 %, fraîchement engagée par le Conseil communal, se chargera à l'avenir des problèmes liés au personnel communal, actuellement au nombre d'environ 80 (équivalents plein temps).

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 1 / Ordre public

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 2 / Enseignement et formation

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière, a une remarque sur le point suivant :

219.365 Subvention aux écoles maternelles pour l'accueil extrascolaire
La Commission financière a pris acte de la création d'une Fondation destinée à reprendre de façon autonome tout le domaine des accueils extrascolaires, écoles maternelles et crèches. 2013 ayant été l'année de transition, l'année 2014 verra une gestion financière comptable et administrative assurée par la Fondation elle-même. Dans le cadre des comptes 2014, des chiffres précis nous seront fournis, notamment le coût de revient par enfant. La Commune attribuera une subvention à la Fondation en vue de la couverture du déficit qui figurera sous le poste 540.365. La Commission financière a pris note que les tarifs ont été adaptés pour s'aligner sur ceux pratiqués dans les communes avoisinantes.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 3 / Culture, sports et loisirs

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 4 / Santé publique

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 5 / Affaires sociales

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 6 / Transports et communications

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière, a une remarque sur le point suivant :

650.318.01 Couverture déficit Publibike anciennement Vélopass

La Commission financière a été informée que certains sponsors se sont déjà retirés du concept. Ce qui a pour conséquence fâcheuse une participation financière plus importante des communes dont celle de Villars-sur-Glâne.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 7 / Protection et Aménagement de l'environnement

M. Louis Marc Perroud, Conseiller communal, a une remarque sur les points suivants :

711.382 Attribution au fonds de remplacement pour installations mécaniques

Nous avons une attribution au fonds de remplacement pour installations mécaniques de Fr. 200'000.--. J'avais indiqué à la Commission financière qu'une partie de ce montant allait être utilisée cette année (2014) et que les chiffres sur l'utilisation du montant seront dans les comptes 2014. Il s'agit de travaux urgents qui doivent être faits car nous avons découvert qu'il y a des défauts assez sensibles à notre STEP. Des défauts d'isolation où on perdait de l'énergie et avons décidé de ne pas attendre et de les réparer.

720.314 Exploitation de la déchetterie de Ste-Apolline

Nous avons une différence sensible entre le montant du budget de Fr. 50'000.— et la dépense de Fr. 4'761.60. Nous avons eu la nouvelle déchetterie qui a permis de remettre à jour son fonctionnement et aussi l'achat de certaines bennes qui a diminué les dépenses d'entretien. Les services techniques m'ont informé que ce n'est pas facile d'estimer au plus juste le montant à budgétiser. Nous avons été un peu trop haut pour le montant de Fr. 50'000.--. Dans le budget 2014, on a prévu un montant de Fr. 20'000.--. On l'a sensiblement réduit. Pour cette année, il y a déjà à peu près Fr. 11'000.- de dépenses sur les Fr. 20'000.-- de budget. Le chiffre de Fr. 50'000.— était trop élevé.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 8 / Economie

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 9 / Finances et impôts

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Nous passons à l'examen des comptes des investissements 2013.

COMPTES DES INVESTISSEMENTS 2013

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Nous passons à l'examen des comptes du bilan 2013.

COMPTES DU BILAN 2013

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière, a une remarque. Comme toujours, la Commission financière recommande au Conseil communal, dans la mesure du possible, de poursuivre sa politique en matière de renouvellement des emprunts et l'incite à se préoccuper suffisamment tôt pour bénéficier des meilleures conditions possibles du marché.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Dernier examen: le compte de fonctionnement 2013 par nature.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE 2013

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Mme Francine Defferrard, Présidente. La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote final.

Celles et ceux qui approuvent les comptes 2013 sont priés de la manifester par main levée.

Les comptes 2013 sont acceptés à l'unanimité des membres présents, soit les 42 Conseillers généraux présents ce soir.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Nous passons au point 6 de l'ordre du jour.

6. Rapport de gestion 2013

Mme Francine Defferrard, Présidente. Le rapport de gestion est un document qui foisonne d'informations très utiles et comme vous le savez ce rapport n'est pas soumis à un vote mais vous avez la possibilité de vous prononcer sur le rapport de gestion du Conseil communal.

Mme Francine Defferrard, Présidente. J'ouvre la discussion et je passe la parole à Mme Schnyder, Syndique pour d'éventuels compléments d'informations.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Comme vous l'avez dit très justement c'est un rapport qui renseigne sur les activités du Conseil communal et en partie du Conseil général. Je n'ai pas de commentaires particuliers et spécifiques à faire, mais par contre le Conseil communal se tient volontiers à disposition pour répondre aux questions.

Mme Francine Defferrard, Présidente. La parole est au Conseil général. M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Concernant les affaires sociales, page 49 du rapport, on y voit apparaître un nombre de dossiers, pris en charge par le service social, qui

est de 431 en 2013. Cela nous intéresserait beaucoup de savoir à combien de personnes cela correspond. Quel est le nombre de personnes bénéficiaires des 431 dossiers traités.

M. Benjamin Gasser, Conseiller communal. Il faut savoir que sur ces 431 dossiers, tous ne sont pas financiers. C'est-à-dire qu'il y a des gens qui ont aussi un dossier parfois seulement pour un conseil ou autres. Je n'ai pas les chiffres sous la main, mais ils figurent dans le rapport de gestion : 322 dossiers (277 en 2012) bénéficient d'une aide financière, ce qui constitue 74% des dossiers. Au niveau des personnes, de mémoire, je dirais 600 personnes, un peu près. Il faudrait que je me renseigne plus précisément. Je pourrais volontiers vous donner la réponse lors de la prochaine séance si vous m'en laissez l'occasion.

Mme Francine Defferrard, Présidente. M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Simplement je suggérerais lors du prochain rapport de gestion qu'on y mette directement les chiffres. Comme il y a beaucoup de chiffres autant parler des personnes, en séparant celles qui bénéficient d'une aide-financière, de celles qui bénéficient d'un conseil ou autres de la part du service social. Ceci permettrait encore de mieux quantifier l'importance de leur travail.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Autre intervention ? Mme Uehlinger.

Mme Marie-Lucie Uehlinger, Conseillère générale. Je n'ai pas de question, mais je désire amener une petite précision au Rapport de gestion 2013 concernant la Commission de politique sociale du Conseil général.

En effet, à la page 18 dudit rapport, la formulation adoptée pourrait faire croire que la Commission de politique sociale ne s'est pas réunie en 2013.

L'information est correcte si l'on prend en considération la Commission de politique sociale dans sa nouvelle composition, élargie à 7 membres lors du Conseil général du 7 novembre 2013.

Par contre, la Commission sous sa forme réduite de 4 personnes, M. Guggiari, Mme Guisolan, Mme Herrera et moi-même, a siégé à 3 reprises en 2013.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Autre intervention ? Tel n'est pas le cas. Ce point 6, Rapport de gestion 2013, est clos. Nous passons au point 7 de l'ordre du jour.

7. Postulat déposé par Mme Véronique Polito (PS) et M. Marc'Aurelio Andina (PS) demandant de favoriser le logement d'utilité publique en tenant compte des aspects de durabilité écologique

Mme Francine Defferrard, Présidente. Le secrétariat communal a reçu ce postulat le mercredi 7 mai dernier. Ce postulat porte sur un objet relevant de la compétence du Conseil communal. En ce qui concerne le Bureau, il a préavisé favorablement ce postulat.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Y a-t-il une contestation sur la recevabilité ou la qualification formelle. Tel n'est pas le cas. Nous passons à la discussion sur le fond et je passe la parole au Conseil communal.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Le Conseil communal a également reçu ce postulat et s'il le comprend bien, il s'agit d'un complément par rapport au précédent postulat qui a été transmis, et pour lequel je me suis déjà exprimée, ici, au nom du Conseil communal.

En ce qui concerne ce postulat, il est certes tout à fait recevable. Il remplit toutes les conditions formelles. En revanche, le Conseil communal a constaté qu'il lui est demandé un exercice particulièrement astreignant, en particulier lorsqu'il s'agit de fournir un aperçu des différents modèles de promotion de logements coopératifs développés en Suisse.

Le Conseil communal s'est vu dans la peau de l'administration fédérale, une situation que j'ai vécue pendant plus de trente ans. Je sais particulièrement ce que cela signifie en matière de recherches, de travail, etc. Bien entendu, aucun des Conseillers communaux ne s'est senti visé par l'obligation de remplir cette tâche. Nous avons donc suggéré que ce soit le secrétariat communal qui s'y colle. Nous avons dû constater qu'en l'état actuel, il paraissait difficile de charger notre secrétariat communal d'une tâche comme celle-ci, pour laquelle manifestement il n'a ni les moyens en personnel, ni les connaissances requises pour faire cette étude.

D'autre part, on nous demande aussi de faire le point des programmes de promotion de logements existants aux niveaux fédéral et cantonal, explorer les possibilités de subventionnement de projets coopératifs, notamment ceux à caractère durable. On a tout de même cherché un peu et on a constaté qu'au niveau du canton, il n'existe aucune source pouvant nous permettre de répondre à ce postulat.

De ce côté-là, je pense que les auteurs du postulat ont été un peu ambitieux par rapport aux possibilités qu'a l'administration de donner effet à ce postulat.

Sur ces deux points-là, le Conseil communal se voit dans l'obligation de vous demander de ne pas entrer en matière sur ce postulat.

Quant à la question des scénarios de politique communale plus volontariste en matière de logements d'utilité publique, cette réponse va pouvoir vous être donnée. Le Conseil communal, comme vous le savez, a établi son plan de législature dans lequel il a exposé notamment sa politique en matière de logements d'utilité publique.

Au nom de mes collègues, je vais pouvoir vous répondre en même temps que l'on répondra au précédent postulat. Néanmoins, je voudrais quand même attirer l'attention du Conseil général que nous ne sommes pas non plus dans la situation de pénurie de logements que connaissent actuellement les cantons de Genève et de Vaud, d'une part, et que, d'autre part, il n'est pas non plus dans l'intention du Conseil communal de se transformer en bailleur et de construire des immeubles qu'il entendra louer.

Nous allons avoir une discussion au sein de la coopérative VISAL, qui est spécialement créée pour fournir ce type de logements, afin de voir quels sont les objectifs qui pourront être remplis à travers cette coopérative VISAL.

En résumé, le Conseil communal ne voudrait pas surcharger l'administration et ensuite avoir les mains liées par ce postulat, dont il sait d'avance qu'il ne pourra pas y répondre de manière satisfaisante. Il vous prie de lui faire confiance pour la réponse au précédent postulat. Il tiendra compte évidemment de certains aspects que vous avez mentionnés dans ce postulat pour sa réponse précédente mais vous propose de ne pas entrer en matière sur ce postulat.

Mme Francine Defferrard, Présidente. La parole est aux auteurs du postulat, Mme Polito.

Mme Véronique Polito, Conseillère générale. J'aimerais juste répondre qu'il ne faut pas non plus avoir une impression exagérée du postulat. On a demandé d'ouvrir le postulat précédent. On se rend bien compte qu'on ne peut pas avoir une situation, un rapport qui va être exhaustif sur tout ce qui existe en Suisse. Il y a la possibilité d'avoir un aperçu de ce qui existe en Suisse. Ceci ne signifie pas que nous avons besoin d'avoir dix millions de modèles dans un rapport de 150 pages que personne dans cette salle ne pourra lire.

Il s'agit de connaître rapidement ce qui existe. S'il n'existe rien, on aura la réponse qu'il n'existe rien. La réalité c'est que nous avons fait des recherches et en une demi-heure, j'ai déjà trouvé pas mal d'informations. Je pense que ce n'est pas une requête exagérée de demander de répondre simplement à ces quelques demandes supplémentaires.

J'aimerais clarifier la situation, je ne demande pas une réponse telle qu'on la sollicite à la Confédération où effectivement il est question de produire des rapports d'une centaine de pages suite à une motion parlementaire. J'aimerais continuer sur notre argumentaire de base.

Dernièrement, la ville de Villars-sur-Glâne a présenté son projet de révision sur le plan d'aménagement local. Le postulat que nous présentons aujourd'hui s'inscrit pour notre part parfaitement dans l'agenda politique de la commune.

Lors de sa dernière séance, le Conseil général avait déjà transmis au Conseil communal un postulat visant le développement de logements coopératifs. Le groupe socialiste, qui avait unanimement soutenu le postulat, avait alors regretté que le débat se concentre sur la question du logement social. En Suisse, il existe en effet différents types de logements d'utilité publique. Il y a le « logement coopératif » qui ne s'adresse généralement pas aux bas revenus, mais également à la classe moyenne. C'est notamment le cas des projets coopératifs tenant compte des aspects écologiques.

Avec son nouveau plan d'aménagement, Villars-sur-Glâne souhaite entrer dans une période de développement qualitatif de son urbanisme qui s'inscrive dans la durabilité. Le groupe PS approuve cette orientation, mais, il souhaite que la commune se fixe des objectifs un peu plus ambitieux en matière de politique de logement. Ceci afin de garantir à toutes les catégories de la population l'accès à des logements à des prix abordables.

C'est pour cela que le groupe socialiste souhaite que le Conseil communal, dans le cadre de sa réponse au postulat « Développement du logement coopératif », que nous avons accepté à la dernière séance, tienne compte des éléments suivants :

- les différents modèles de promotion de logement coopératif développés en Suisse, en particulier ceux favorisant les projets écologiques ;
- explore les possibilités de subventions notamment celles à caractère durable ;
- propose des scénarios de politique communale plus volontariste en matière de logement d'utilité publique à caractère durable.

Je donne la parole à mon collègue M. Marc'Aurélio Andina, qui siège dans la Commission d'aménagement, qui pourra peut-être illustrer concrètement comment ça pourrait se passer dans la Commune de Villars-sur-Glâne.

Mme Francine Defferrard, Présidente. M. Andina également auteur du postulat.

M. Marc'Aurélio Andina, Conseiller général. Parmi les dernières zones d'habitations à développer sur la Commune, le plan d'aménagement local prévoit notamment la zone des Crosets, voire encore un terrain aux environs de l'école de Cormanon. Dans le premier cas, la Commune sera propriétaire si je ne m'abuse pas de 20'000 m² de terrain et dans le deuxième cas, elle est déjà propriétaire du terrain.

Ceci fait que si elle le voulait, c'est une question de volonté, elle pourrait orienter le type d'habitation souhaité. Pourquoi vendre, si on peut louer ce terrain à des coopératives qui s'inspirent du développement durable.

La mise en zone et le développement des Crosets, me direz-vous, c'est encore loin et peut-être que sa réalisation sera difficile, compte tenu des dispositions de la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Mais si elle pouvait se faire, c'est tant mieux d'avoir une idée d'avance.

Je vous remercie de bien vouloir soutenir ce postulat du groupe socialiste. J'ajouterai encore que, comme on crée beaucoup de commissions, pourquoi ne pas mettre sur pied une commission qui analyserait toutes les possibles formes de logements coopératifs en Suisse. Comme ma collègue l'a dit, nous ne demandons pas un travail au niveau de la Confédération. Je suis aussi employé à la Confédération et je sais très bien ce qu'on nous demande, mais ce n'est pas ce qu'on sollicite ici à notre administration communale qui, pourtant, est très compétente.

Mme Francine Defferrard, Présidente. La parole est au Conseil général. Mme Herrera.

Mme Antoinette Herrera-Python, Conseillère générale. Lors de sa séance préparatoire du 27 mai dernier, le groupe PDC a pris connaissance du postulat déposé par Mme Polito et M. Andina.

Le groupe PDC s'en tient à la motivation déjà exposée lors de la séance du Conseil général du 20 mars dernier à propos du postulat déposé par Mme Uehlinger et M. Moret et souhaite prioriser les investissements lourds auxquels la Commune doit faire face, tels que l'agrandissement et désormais la surélévation de l'extension de la Résidence Les Martinets, ainsi que la construction du nouveau centre scolaire du Platy.

Par conséquent, à l'unanimité, le groupe PDC propose le rejet de ce postulat.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Autre intervention ? M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Comme le postulat proposé par le parti socialiste est complémentaire à celui que nous avons déposé avec Mme Uehlinger, notre parti va soutenir ce postulat et souhaite son aboutissement.

Mme Francine Defferrard, Présidente. M. Bruchez.

M. Pascal Bruchez, Conseiller général. Nous nous sommes penchés sur le postulat du groupe socialiste en rapport au logement d'utilité publique en tenant compte de l'aspect de durabilité écologique.

Les divers liens électroniques qui sont livrés dans ce postulat ont retenu toute notre attention, spécialement l'étude qu'a fait la ville de Berne sur les quartiers sans automobiles, construits ou/et en devenir.

Il est intéressant de constater au chapitre « 1.6 Zielgruppe » que les personnes intéressées à vivre dans ces quartiers bernois ; ceci dit, cette ville est extrêmement bien desservie par le réseau séculaire des transports publics, sont des personnes qui, à l'origine, ne possèdent pas de véhicules et représentent plus de 47% d'habitants. En périphérie, ce qui est un peu notre cas, on y trouve 20% de personnes. 3 % des personnes véhiculées interrogées seraient prêtes à renoncer à leur automobile pour vivre dans ces quartiers. C'est donc bien un phénomène de fréquence, de qualité et de disponibilité des transports publics qui est à l'origine de la création de ces quartiers et non le fait qu'il y ait une aide au logement. C'est ce point qui incite les habitants à quitter leur véhicule, car en poursuivant le rapport, on se rend compte que les personnes qui sont intéressées à vivre dans ces quartiers sont des particuliers ou familles de 1 à 2 personnes (soit des jeunes, soit des personnes d'un certain âge) et moins des familles de plus de 4 personnes.

Je cite encore ce rapport qui dit que « Ces personnes qui sont intéressées à louer ce genre de logement sont dans une catégorie de salaire von über, qui dépasse les CHF 8'000.- (état 2007) et chercheraient à louer des appartements de 3 à 4 pièces ».

Le PLR aimerait vous rendre attentif, qu'en parlant de logements subventionnés et de bâtiments labélisés MINERGIE®, on arrive à la problématique suivante : les investissements supplémentaires de base pour une construction « labélisée » tendent vers les 15 % du prix du bâtiment sans compter les honoraires MINERGIE® pour la labellisation. Ce qui signifie pour un habitat de CHF 500'000.—, par exemple, entre CHF 50'000.-- et CHF 75'000.— d'investissements complémentaires. Cette somme n'est pas négligeable et retient très souvent l'investisseur. C'est peut-être pour cela que la labellisation MINERGIE® reste marginale et n'a

pas eu le succès qui était attendu. D'ailleurs, ce label est en phase de s'effacer au profit du SNBS « Standard Construction durable Suisse » qui mise ainsi sur le libre engagement des milieux concernés à construire en respectant des critères de qualité dans les domaines de la société, de l'économie et de l'environnement et pas uniquement ciblé sur la construction. Cette dernière phrase est de Mme Leuthard qui donne la tendance pour le futur.

Actuellement, la SIA définit les bases de la construction des logements et détermine le minimum à atteindre en matière de qualité de construction et également de challenge énergétique. Ces normes sont régulièrement adaptées et correspondent à des critères de développements durables qui sont bien plus sévères que dans les pays limitrophes. Les labels comme MINERGIE® sont attribués si les coûts supplémentaires ne dépassent pas les 10% des investissements d'un bâtiment « standard » et MINERGIE-P® la limite est de 15%. Passé cette limite d'investissement complémentaire, le bâtiment n'est plus conforme, en raison de l'énergie grise, et n'obtiendra pas la labellisation. Un immeuble sera loué sur le marché entre 10 et 20% plus cher alors que les subventions qui sont inscrites dans la loi cantonale pour les logements est de 0,6%.

Et c'est là que le marché commande. C'est pour cette raison que la classe moyenne est favorisée par ce genre de logements car c'est la seule qui peut se permettre de vivre dans ce genre d'habitat.

En fait, la vraie problématique énergétique et écologique que nous avons ici en Suisse sont les 1.5 millions de bâtiments qui ont besoin d'être rénovés. Cependant, le taux annuel de rénovation est actuellement de moins de 1 %. Alors plutôt que de favoriser de nouveaux logements, rénovons les anciens.

A la question, pourquoi, une commune devrait se substituer à la Confédération et au Canton, le PLR trouve qu'elle ne doit pas le faire.

L'aide de l'Etat est décrite dans la loi encourageant la construction de logements à caractère social et se monte à 0,6% de la valeur de l'investissement, une aide communale selon l'art 9, de cette même loi va en déduction de celle attribuée par l'Etat. L'aide communale se monte en général à 0,2 %.

Le PLR n'est pas d'accord que la commune se substitue au pouvoir cantonal et, par conséquent, n'approuve pas ce postulat. Nous considérons les outils actuels suffisamment incitatifs que ce soit par la Confédération avec sa campagne de subventionnement des coopératives de construction d'utilité publique, que ce soit les mesures cantonales qui

encouragent la construction de logements à caractères sociaux ou que ce soit les campagnes menées par les services de l'énergie du Canton de Fribourg qui sont de manière très professionnelles en charge de ces aspects.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Autre intervention au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas. Le Conseil communal ne souhaite pas prendre la parole donc nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent la transmission au Conseil communal du postulat demandant de favoriser le logement d'utilité publique en tenant compte des aspects de durabilité écologique sont priés de le manifester par main levée.

J'invite le Bureau à me délivrer le résultat.

La transmission du postulat est acceptée par 24 oui et 18 non.

Le Conseil communal dispose d'un délai de six mois, prolongeable de 6 mois maximum, pour se déterminer sur ce postulat.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Nous passons au point 8 de l'ordre du jour.

8. Elections à la présidence et à la vice-présidence

Mme Francine Defferrard, Présidente. Je vous rappelle que chaque élection a lieu au scrutin de liste, les abstentions, les bulletins blancs et nuls n'étant pas comptés. La parole est au Conseil général pour des propositions de candidats à la présidence : M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. Je vous propose M. Peter Schnyder comme Président.

M. Peter Schnyder a 43 ans. Il est père de deux enfants, un garçon de dix ans et une fille de huit ans. Sa partenaire est enseignante à la Ville de Fribourg. Il habite notre canton depuis 1990 et depuis 1998 à Villars-sur-Glâne. Il est originaire du Haut-Valais. Il a fait une formation commerciale. Il est comptable avec un brevet fédéral et a fait un MBA à Montreal et à Paris. Actuellement, il travaille à l'administration financière du canton de Berne, en tant que cadre. Il est aussi membre du comité de Pro Natura Fribourg. Sa deuxième profession est sa famille et son hobby est le vélo.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Autre candidature ? Tel n'est pas le cas. Nous passons donc à l'élection. Est candidat M. Peter Schnyder.

J'invite les scrutateurs à bien vouloir distribuer les bulletins jaunes, les récolter puis à me délivrer le résultat.

Mme Francine Defferrard, Présidente. En attendant les résultats, permettez-moi ces quelques mots avant de me mettre au vert de cette année présidentielle. Je remercie le Bureau du Conseil général, M. Emmanuel Roulin, Mme Martine Stritt-Dubey, Mme Vonlanthen et les autres collaborateurs du secrétariat communal ainsi que mon vice-président, M. Peter Schnyder pour l'aide précieuse qu'ils m'ont apportée.

Cher Emmanuel, je peux le constater, désormais tu seras totalement cerné et je ne pourrai plus rien faire pour toi. A ta gauche, tu auras toujours Mme Schnyder, notre Syndique, et à ta droite, tu auras désormais, le cas échéant, M. Schnyder, futur Président. Peut-être même seras-tu amené à trancher dans le vif du sujet ou à couper la poire en deux. Toujours est-il que tu as tout l'été devant toi pour ajuster ta stratégie. J'attends les résultats.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Mme Schnyder, en attendant les résultats, souhaite prendre la parole que je lui passe bien volontiers.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Je dois dire, Mme la Présidente, que le coup des Schnyder, je ne l'avais pas prévu ! Cela signifie que vous préjugez l'élection de M. Schnyder. Nous sommes en démocratie et j'ose espérer effectivement que les règles auront été respectées mais je ne féliciterai pas M. Schnyder avant d'avoir les résultats.

Par contre, Mme la Présidente, comme toujours dans ces moments-là, il me revient de consoler, en quelque sorte, la présidente ou le président sortant. C'est un moment assez émouvant car, à chaque présidence, on vit des événements toujours différents, mais très marquants. Je dois dire qu'avec vous, Mme la Présidente, nous avons eu énormément d'occasions de vivre ces événements, en particulier, parce que vous avez accompagné le Conseil communal partout comme cela se fait dans ses tâches, mais aussi que vous avez été même jusqu'en Pologne avec lui. Votre appui à cette occasion a été particulièrement apprécié, je dirais particulièrement votre habilité à lever le coude.

Mme la Présidente a été particulièrement futée. Vous ne le savez pas, mais pendant que ces braves hôtes polonais buvaient de la vodka dans des petits dés, Mme la Présidente les avait remplis d'eau, mais levait le coude quand même.

Néanmoins grâce à vous, la réputation de la Commune était sauvée, car de mon côté, j'ai obstinément refusé de boire de la vodka, alcool que je ne digère absolument pas.

Au moins, la première Dame de la Commune, elle, a fait son devoir jusqu'au bout. Ce fut Mme la Présidente un plaisir que d'avoir pu siéger en votre compagnie et surtout sous vos ordres. En tant que Présidente du Conseil général, c'est vous qui tenez les rênes, non pas de l'exécutif mais, du pouvoir quand même. Comme Présidente du Conseil général, j'ai particulièrement apprécié chez vous, votre manière d'arrondir les angles, de faire comprendre aux personnes, ainsi qu'aux citoyens, les aléas de la politique, de les amener à apprécier finalement leurs autorités. A vos côtés, nous avons eu également une personne très calme, très pondérée, mais en même temps très joyeuse. Nous avons passé de très bons moments avec vous Mme la Présidente.

Il est pour moi naturellement flatteur de savoir que ces moments peuvent être passés avec une femme, puisqu'on dit que les femmes en politique ne valent pas grand-chose. Nous avons, là, l'extrême démonstration du contraire.

Malheureusement, cette année de présidence est très courte, le temps passe très vite lorsqu'on est assis à votre place. On a à peine fait le tour du problème qu'il faut déjà quitter son fauteuil. J'espère, en tout cas, que vous emporterez le meilleur des souvenirs de votre présidence. Que vous garderez toujours en mémoire les moments que vous avez passés à défendre la Commune, je dirais même presque aux quatre coins du globe et surtout les moments que vous avez passés aussi, sans compter votre temps, à aller faire le tour de toutes les Commissions pour voir comment ça se passait.

Mme la Présidente, au nom du Conseil communal, permettez-moi de vous adresser tous nos remerciements, nos chaleureuses félicitations pour votre brillant mandat et espère avoir le plaisir de vous recroiser dans la Commune et de partager, à l'occasion, un petit verre avec vous, même s'il y a de l'eau dedans.

Mme Francine Defferrard, Présidente. Merci, j'en reste sans voix. Nous passons donc à la proclamation des résultats.

- Bulletins délivrés 42
- Bulletins rentrés 42
- Bulletin blanc 0
- Bulletins nuls 3
- Bulletins valables 39

Est élu au premier tour, M. Peter Schnyder avec 39 voix.

Mme Francine Defferrard, Présidente sortante. J'autorise exceptionnellement Léo et Jeanne à venir féliciter leur papa.

Mme Francine Defferrard, Présidente sortante. J'aimerais juste dire quelques mots. Cher Peter, la Dort-Verte, Villars-Vert, je ne vais pas faire un inventaire à la Prévert, mais ce soir nous avons désormais pour la première fois un Vert, tout court, à la présidence du Conseil général de notre commune. Laisse-moi te féliciter pour ta brillante élection. Tu es désormais, le premier citoyen de notre Commune et je te souhaite autant de plaisir que j'en ai eu durant toute cette année. Après être passé au rouge en 2012, puis orange en 2013, le feu est désormais au vert en 2014. Cher Peter, tu as la parole pour quelques mots.

M. Peter Schnyder, nouveau Président du Conseil général. Avant tout, j'aimerais remercier tout le monde de m'avoir élu à la présidence du Conseil général.

Je me rappelle d'une petite anecdote, dans les infos, on avait interviewé Jacques Chirac et il avait dit que toute élection en dessous d'un 100 % correspond à une gifle. Alors là je suis plus que lui, c'est brillant et je remercie tout le monde, c'est fabuleux ce score.

Par la même occasion j'aimerais remercier avant tout, Francine, de m'avoir donné envie de faire cette présidence, durant cette année de vice-présidence. Je remercie également mon parti des Verts, mais aussi et surtout ma famille qui m'a toujours soutenu, avec parfois un petit grincement de dents, mais son soutien a toujours été au rendez-vous, ce qui m'a permis de vivre cette aventure qui dure maintenant depuis 3 ans et qui continuera avec ma présidence. Encore un grand merci à tout le monde.

Mme Francine Defferrard, Présidente sortante. Nous passons à l'élection à la vice-présidence. La parole est au Conseil général pour des propositions de candidats. M. Carnavale.

M. Vito Carnavale, Conseiller général. J'ai l'honneur de proposer, au nom du groupe socialiste, la candidature de Mme Véronique Polito comme future vice-présidente du Conseil général de Villars-sur-Glâne.

Originaire de Prilly dans le canton de Vaud, Véronique et sa petite famille (un mari et deux enfants) profite de l'air excellent qui se respire chez nous depuis 2009. Entre parenthèse, elle est voisine de notre futur Président, M. Peter Schnyder.

Licenciée en science sociale, Véronique a longtemps travaillé à l'intégration des réfugiés. Elle se bat actuellement depuis 2007 à défendre les droits des travailleuses et travailleurs au sein du monde syndical.

Sportive à ses heures, elle nage (mais rarement à Fribourg dit-elle, d'ailleurs elle se demande toujours pourquoi) et sillonne régulièrement au pas de course notre paisible commune et les futurs ex mariés de cette dernière avec l'espoir de braver un jour le Morat-Fribourg.

Voilà un bref aperçu de notre camarade et collègue, qui je suis sûr, saura représenter au mieux, dans un futur d'une année, je l'espère, le Conseil général et actuellement soutenir le futur Président au sein de notre population, aura les nerfs assez solides pour contenir les batailles, très féroces, qui ont lieu quelques jeudis par année dans l'arène de la Grange et nous délectera de son sourire et de son intelligence durant ces prochaines années.

Mme Francine Defferrard, Présidente sortante. Autre proposition ? Tel n'est pas le cas. Nous passons donc à l'élection. J'invite les scrutateurs à bien vouloir distribuer les bulletins, les récolter puis à me délivrer le résultat.

Mme Francine Defferrard, Présidente sortante. Mme la Syndique vous avez la parole.

Mme Erika Schnyder, Syndique. M. le Président nouvellement élu, pas par le fait que vous ayez un point commun avec moi, que nous n'y pouvons rien, ni moi, ni vous, il est beaucoup question de verres ce soir, vous ne trouvez pas !

Des verres à moitié vides, des verres à moitié pleins, des verres verts et c'est bien la première fois que nous avons l'immense plaisir d'avoir un Président issu du parti des Verts. Je crois que vous avez eu la meilleure école qui puisse être pour vous préparer à votre année présidentielle avec Mme la Présidente et naturellement avec le Conseil général qui, comme vous avez pu le constater a été particulièrement discipliné ce soir. Je vous souhaite bien des séances aussi disciplinées et aussi expéditives que celle de ce soir.

Au cours de cette année de préparation, vous avez pu voir tout le déroulement et le fonctionnement de la Commune. Votre épouse et vos enfants, présents ce soir, auront également pu se faire une idée de ce qui les attend pour votre future année présidentielle. Je

vous donnerai l'adresse de la fleuriste de la commune parce que vous en aurez besoin pour vous faire pardonner des retards des longues séances.

Mais toujours, vous verrez que c'est une activité passionnante. Je me réjouis, ainsi que mes collègues, de pouvoir continuer cette législature sous vos ordres, cette fois-ci. Je vous souhaite énormément de plaisir dans cette nouvelle fonction et bon vent pour l'année à venir. Bravo pour votre élection.

Mme Francine Defferrard, Présidente sortante. Nous passons à la proclamation des résultats.

- Bulletins délivrés 42
- Bulletins rentrés 42
- Bulletin blanc 0
- Bulletins nuls 13
- Bulletins valables 29
- Majorité absolue 15

Est élue au premier tour, avec 25 voix, Mme Véronique Polito.

Mme Francine Defferrard, Présidente sortante. Félicitations à vous, Mme Véronique Polito. Je vous souhaite beaucoup de satisfaction dans cette nouvelle fonction.

Nous passons au dernier point de l'ordre du jour.

9. Divers

Mme Francine Defferrard, Présidente sortante. La parole est au Conseil général, Mme Schabrun.

Mme Sandra Schabrun, Conseillère générale. Le Centre Gauche PCS a pris connaissance avec intérêt du document concernant le souhait du Conseil communal de créer une Commission VillarSympa.

Avant de pouvoir nous prononcer sur la possibilité de siéger dans cette commission, les membres du groupe aimeraient poser quelques questions :

- Quel est le mandat prévu pour les membres de cette commission ?
- Est-il possible d'avoir des détails supplémentaires sur les perspectives de ce projet ?
- De combien de membres sera constituée cette nouvelle commission ?
- A quelle fréquence idéale doit-on s'attendre pour suivre au mieux le programme VillarSympa ?

Mme Francine Defferrard, Présidente sortante. M. Alvez.

M. Allan Alvez da Costa, Conseiller communal. J'aimerais vous donner quelques petites précisions par rapport à vos questions. La Commission VillarSympa est une sous-commission de la Commission d'intégration des migrants. Vu son importance, le Conseil communal a estimé utile qu'il y ait également des Conseillers généraux qui y participent.

Au sujet du nombre des membres, il serait bon qu'il atteigne une dizaine de personnes. En ce moment nous avons déjà un effectif de sept personnes.

A la question de combien de réunions par année ? En principe trois à quatre fois par année.

Il s'agit de gérer le concept VillarSympa et tout ce qui concerne la formation des agents sympas. Nous avons aussi de nouveaux projets pour l'année prochaine.

Je rappelle que ce concept offre la possibilité de plus proximité à nos citoyens et de mieux connaître notre commune. C'est aussi l'occasion pour toutes ces personnes à disposition de la commune, d'avoir des idées, d'être à l'écoute des concitoyens.

Actuellement, vous avez déjà eu des nouvelles dans le dernier bulletin communal des actions qui sont en route et des projets qui vont venir. Les agents sympas sont très motivés et ont plein de suggestions à faire.

Je vous encourage vivement à présenter votre candidature et de vous annoncer auprès de notre secrétariat. Tout le monde est bienvenu.

Mme Francine Defferrard, Présidente sortante. Autre intervention ? M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Une petite intervention pour vous donner un petit feedback suite au crédit d'investissement qui a été voté pour le terrain synthétique. J'ai eu

l'opportunité avec M. Pierre-Emmanuel Carrel de participer à l'Assemblée communale de Matran, qui a accepté les Fr. 400'000.-- qu'elle nous avait « promis » lors de nos débats. Cela a été un plaisir de participer à cette assemblée.

Même assemblée que ce soir, avec les comptes présentés de Matran, et je dois dire qu'ils sont aussi bons que les nôtres, avec une structure très saine. J'ai également été abordé par quelques citoyens de Matran pour me demander où Villars en était en matière de fusion, du fait que la solution qui est proposée de Sarine-ouest n'en convint pas beaucoup.

Pour cela, le groupe PLR va déposer un postulat qui demandera au Conseil communal d'étudier la possibilité d'une fusion avec la commune Matran.

Mme Francine Defferrard, Présidente sortante. Autre intervention ? Tel n'est pas le cas.

Nous arrivons donc au terme de cette séance. En cette fin de présidence, j'aimerais remercier en particulier les Conseillers généraux et Conseillers communaux ainsi que tout le personnel de l'administration communale pour leur engagement en faveur de nos administrés.

Je tiens à vous remercier, vous, Conseillers généraux, en particulier, pour la très bonne tenue de nos débats.

Je remercie également les représentants de la presse pour la restitution de l'essentiel de nos débats dans nos journaux préférés.

A vous toutes et à vous tous, à vos familles, je souhaite d'ores et déjà un excellent été et de très belles vacances.

Place à notre traditionnelle verrée et à la convivialité. Bonne soirée à toutes et à tous et bonne rentrée chez vous.

La séance est levée à 21.49 heures

Le secrétaire


Emmanuel Roulin



La Présidente


Francine Defferrard